



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 06/02/2026	Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage 19/02/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel DESSOGNE, Maire Adjoint en charge des Finances.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....13 Votants.....18	<p>Etaient présents(es) : Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Eric SAINT SEBASTIEN, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Olivier BEUDAERT, Josiane PACHOLKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Geneviève DARGNAT et Hermann TYNDAL et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Alain MOMON pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Régine BRAUN pouvoir à Valérie BOCQUEL Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE</p> <p>Absent(s) : Daniel PIGNOT, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Sébastien PELLERIN, et Nicolas POUZET</p>
Réf : 2026-008 Objet : Vote des taux d'imposition L'Adjoint au Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 19/02/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 19/02/2026 L'Adjoint au Maire en charge des Finances	Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-008- Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants ;
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1639 A ;
Vu les lois de finances annuelles ;
Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Entendu Alain MOMON, Maire,

- PRÉCISER que le budget 2026 a été élaboré avant la connaissance des bases prévisionnelles 2026 ;
- PROPOSER à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026, soit :

	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2025	Taux voté en 2025	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2025	Taux proposé pour 2026	Produits référence 2026
TFB	4 380 000 €	38,71	4 380 000 €	38,71	1 695 498 €
TFNB	80 600 €	61,89	80 600 €	61,89	49 883 €
TH	327 500 €	11,02	327 500 €	11,02	36 091 €
					1 781 472 €

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux pour 2026.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19/02/2026

Monsieur Daniel DESSOGNE,
Maire Adjoint en charge des Finances

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

